

PARIS (MPE-Média) – Le consortium mené par le groupe EDF et sa filiale Energies Nouvelles (EDF EN) avec Dong Energy Power et Alstom s'est vu attribuer 3 des 4 lots pourvus sur 5 projets de parcs éoliens offshore au large des côtes françaises bretonnes et normandes, celui mené par l'espagnol Iberdrola avec Areva, Technip et STX obtenant le lot situé au large de Saint-Brieuc, annonce Eric Besson ce vendredi.



L'Haliade 150 d'Alstom inaugurée en mars (ph CJ MPE-Média)

L'appel d'offres pour le développement de capacités de production d'électricité par énergie éolienne offshore au large de la France, pour lequel la date limite de remise des offres était fixée au 11 janvier 2012 et l'annonce des résultats courant avril consacre l'union d'un leader mondial de la production d'électricité, EDF via sa filiale Energies nouvelles, du danois Dong Energy Power déjà aguerri par une longue pratique globale et d'Alstom dont la nouvelle éolienne offshore Haliade 150 est à ce jour la plus puissante du monde (voir nos précédents papiers à ce sujet et notre prochaine lettre d'avril). Ce consortium décroche 3 des 4 lots attribués, le 5e ayant été recalé pour des raisons à la fois techniques (problèmes liés à la nature de la géologie sous-marine) et de coût prévisionnel de production de l'électricité dans la zone.

Le Gouvernement vient d'annoncer aujourd'hui les lauréats suivants, après en avoir saisi la Commission de Régulation de l'Énergie:

- Fécamp (Seine-Maritime, puissance 498 MW), lauréat : Eolien Maritime France (EMF);

- Courseulles-sur-Mer (Calvados, puissance 450 MW), lauréat : EMF;

- Saint-Nazaire (Loire-Atlantique, puissance 480 MW), lauréat : EMF;

- Saint-Brieuc (Côtes d'Armor, puissance 500 MW), lauréat : Ailes Marines SAS (AMS) ;

- Le Tréport (Seine-Maritime – Somme), déclaré sans suite.

La société Eolien Maritime France (EMF), dont les actionnaires principaux sont EDF Energies Nouvelles et Dong Energy Power, énergéticien danois, propose des éoliennes fournies par Alstom, dont la Haliade 150, la plus puissante du monde à ce jour.

La société Ailes Marines SAS, dont les actionnaires principaux sont Iberdrola, énergéticien

espagnol, et EOLE-RES SA, propose des éoliennes fournies par Areva et des partenariats avec Technip et STX notamment.

« Cette décision va permettre à la France de poursuivre le développement des énergies renouvelables, qui sont à côté de l'énergie nucléaire l'un des deux piliers de notre politique énergétique. En 5 ans, la capacité éolienne terrestre installée en France a été multipliée par 4, et la capacité photovoltaïque par 200. L'objectif de 6.000 MW de capacité éolienne en mer et d'énergies marines sera lui aussi atteint. Les objectifs fixés dans le Grenelle Environnement sont donc atteints », note Eric Besson.

Cet appel d'offres représente une puissance maximale de 3.000 MW répartie sur 5 zones : Le Tréport, Fécamp, Courseulles-sur-Mer, Saint-Brieuc et Saint-Nazaire, rappelle le ministère de l'Industrie où cette annonce a été faite ce matin.

Il avait pour objectif de franchir une première étape vers l'objectif de 6.000 MW d'éolien en mer et d'énergies marines à horizon 2020, inscrit dans le Grenelle Environnement. Cette capacité de production représente environ 1.000 à 1.200 éoliennes, qui fourniront l'équivalent de la consommation annuelle de 4,5 millions de foyers, précise Bercy.

3 critères retenus

Le ministère de l'industrie précise que les offres des candidats ont été notées selon 3 critères :

- la qualité du projet industriel et social (40 %),

- le prix d'achat de l'électricité proposé (40 %),

- le respect de la mer et de ses usages (20 %).

« La Commission de régulation de l'énergie (CRE) a transmis au gouvernement à la fin mars son rapport de synthèse sur l'analyse des offres. Elle souligne que l'ensemble des dossiers reçus sont de bonne qualité, avec des propositions industrielles solides. Néanmoins, les prix d'achat de l'électricité proposés par les candidats présentent des écarts significatifs et dépassent, dans certains cas, le prix plafond fixé par le cahier des charges de l'appel d'offres», note Bercy.

« La zone du Tréport n'a pas fait l'objet d'une concurrence suffisante, présente le prix d'achat de l'électricité le plus élevé parmi les 5 zones, et entraîne à elle seule une surcharge de l'ordre de 500 millions d'euros pour la Contribution au Service Public de l'Electricité. De ce fait, afin d'éviter une augmentation inconsidérée des factures d'électricité, l'appel d'offres sur la zone du Tréport est déclaré sans suite », précise Bercy.

« La décision du Gouvernement concernant les 4 autres zones se base sur la conviction qu'une filière industrielle pérenne doit s'appuyer sur plusieurs acteurs structurants, que l'effort industriel et donc le risque associé doit être réparti sur différents opérateurs, afin de s'assurer que les objectifs fixés dans le cadre du Grenelle Environnement sont respectés dans la durée. Ce choix permet aussi de garantir la sécurité d'approvisionnement et de bénéficier de l'expérience

d'opérateurs étrangers dans ce domaine », souligne Eric Besson dans son rapport du jour.

7 milliards d'euros,, 10.000 emplois

La sélection de ces lauréats permettra le déploiement d'une puissance totale de près de 2.000 MW, un investissement de 7 milliards d'euros, et la création de 10.000 emplois industriels directs dans les régions Pays-de-la-Loire, Bretagne, Basse-Normandie et Haute-Normandie. Des usines de fabrication d'éoliennes (turbines et pâles) seront implantées à Saint-Nazaire, à Cherbourg et au Havre. Une première « jacket » (fondation en acier massif) a été produite par STX France à Saint-Nazaire à la fin 2011.

Des usines d'assemblage et de fondations seront créées à Saint-Nazaire, Brest, Cherbourg et au Havre. Un grand nombre d'industriels déjà présents sur la façade maritime, en particulier les Chantiers de l'Atlantique à Saint-Nazaire, bénéficieront d'importants contrats de sous-traitance. Des centres d'exploitation et de maintenance seront localisés dans 4 ports : La Turballe, Saint-Brieuc, Ouistreham, et Fécamp.

« Cette décision va aussi conduire au développement d'une nouvelle filière industrielle à vocation mondiale, avec 10.000 emplois industriels créés, et de positionner la France parmi les leaders mondiaux de l'industrie éolienne offshore. Il s'agit d'un double succès, pour notre politique énergétique et pour notre politique industrielle », ajoute le ministre de l'industrie qui était venu assister à l'inauguration de la première éolienne Haliade 150 d'Alstom en mars dernier au Carnet (Loire-Atlantique).

Nouvel appel d'offres au S2 2012

Un nouvel appel d'offres sera lancé dès le second semestre 2012 pour de nouvelles zones de développement éolien offshore, comprenant notamment la zone du Tréport et la zone de Noirmoutier, annonce le gouvernement.

« Nous souhaitons aussi donner naissance à une nouvelle filière industrielle française pérenne, pour le marché domestique mais aussi à l'exportation par la suite », expliquait le PDG d'Alstom Patrick Kron en présence du ministre et des partenaires d'Alstom dans ce projet lors de l'inauguration de l'Haliade 150. Un discours qui a sans doute fait mouche.

Patrick Kron estime à 40.000 MW le potentiel d'éolien offshore à développer dans la seule Europe dans les programmes en cours : « les évolutions du mix énergétique sont intégrées dans nos stratégies. Le résultat de cet appel d'offres est donc bien essentiel pour nous », soulignait-il aussi fin mars.

D'autant qu'Alstom et EDF EN ont choisi de ne pas mettre tous les œufs dans le même panier, comme le montre la reprise récente de Photowatt par EDF EN et le choix d'un partenaire danois pour l'installation et la pose des câbles utiles à la distribution de l'énergie produite en mer dans des conditions réputées difficiles.

Christophe Journet